ART. 7 N° AS2186

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

AMENDEMENT

N º AS2186

présenté par Mme Oziol

ARTICLE 7

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous nous opposons au relèvement de l'âge légal de départ à 64 ans !

80% des français sont contre la réforme. 64% ne sont pas d'accord avec l'idée qu'il faut travailler plus longtemps lorsque l'espérance de vie augmente. 68% sont pour la retraite à 60 ans !

Cette réforme est injustifiée. Selon le gouvernement, le recul de l'âge légal est nécessaire pour "sauver" un régime par répartition menacé par la faillite. En réalité, les dépenses des retraites sont contrôlées : elles représentaient 13,8% du PIB en 2021, une part qui va un peu augmenter jusqu'à début 2030 puis refluer progressivement (13,7% en 2070). Le COR lui-même juge dans son rapport que les résultats ""ne valident pas le bien-fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ». Ou encore, qu'il n'y a pas de "dynamique non contrôlée des dépenses de retraite". Il parle de "trajectoire maîtrisée" jusqu'en 2070.

Passer sa retraite au cimetière, pour réaliser des économies de bout de chandelle : le recul de l'âge légal à 64 ans, c'est 4000 morts de plus par an avant la retraite (estimations pour la génération 1968). L'OFCE démontre que l'ensemble des gains est presque annulé par la les dépenses supplémentaires et la contraction des salaires et du niveau de vie résultant d'un recul de l'âge légal. La réforme n'aboutirait ainsi qu'à une économie annuelle de 2,8 milliards d'euros à horizon 10 ans, soit bien moins que l'économie de 17,7 milliards d'euros en 2030, annoncée par le gouvernement.

Cette réforme, profondément injuste, amplifiera les inégalités : le recul de l'âge légal touche en particulier les plus pauvres, les femmes, celles et ceux exerçant les métiers les plus durs, et va encore plus précariser les seniors. Après la réforme, les 20 % des hommes les plus pauvres perdraient 10 % de leur espérance de vie à la retraite, contre 5,7 % pour les plus riches. Elle augmenterait de 14 % le risque de mort avant la retraite chez les hommes appartenant aux 20 % les plus pauvres. Sans compter les conséquences pour la population active : une hausse du chômage de 0,9 point, une diminution des salaires de 3 % et une chute du pouvoir d'achat d' 1,3% dix ans après

ART. 7 N° AS2186

la réforme. Voilà le projet que compte nous imposer, encore une fois, ce gouvernement : travailler plus pour gagner moins, et dans de mauvaises conditions.

Comme la majorité des français, nous refusons de faire de la retraite un temps de déclassement social pour des corps abîmés par de longues années passées au travail. Le passage de l'âge de la retraite de 60 à 62 ans survenu entre 2010 à 2018 l'a montré : à titre d'exemple les exploitants agricoles ou les employés sont déjà plus de 20% à être en incapacité dès leur première année de retraite. La retraite doit être un horizon libérateur, et pour reprendre les mots d'Ambroise Croizat, une nouvelle étape de la vie : avec cette réforme, elle sera définitivement l'antichambre de la mort.